

# Rapport Annuel 2007



**Chambre  
Belge des  
Traducteurs,  
Interprètes et  
Philologues**

**Belgische  
Kamer van  
Vertalers,  
Tolken en  
Filologen**



Rue Montoyer 24, B 12  
B-1000 Bruxelles  
Tél.-fax: +32.2.513.09.15  
[www.cbtip-bkvtf.org](http://www.cbtip-bkvtf.org)



Member of the International Federation of Translators (FIT)

### **Comité de rédaction :**

Patricia Alarcón, Mark Beringhs, Olivier Collard, Els Denoulet, Frieda Depamelaere, Agnès Feltkamp, Monique Foret, Els Govaerts, Doris Grollmann, Chris Griffin, René Haeseryn, Wolfgang Hullmann, Pascale Pilawski, Patrick Rondou, Guy Van de Maele, Veerle Pattyn, Winfried Zöllner, Wolfgang Hullmann, Isabelle Vereecken

### **Adaptation et révision:**

Agnès Feltkamp, Marie-Louise Bouchoms, Els Govaerts, Isabelle Vereecken

### **Equipe de traducteurs:**

Yannik Alexandre, Stéphanie Maes, Françoise Minor, Pascale Pilawski, Katleen De Bruyn, Martine De Bruyn, Veerle De Bruyn, Rita Depestel, Erik Vertriest

## Table des matières

Introduction.....	4
Organigramme.....	5
1. Nouvelles administratives.....	6
2. Réunions et rencontres.....	6
2.1. Réunions nationales.....	6
Réception de nouvel an 2007.....	6
Assemblée générale 2007.....	7
2.2. Journées d'étude.....	8
Journée d'étude sur le travail en association.....	8
Journée d'étude sur la traduction médicale.....	8
2.3. Colloques.....	9
La traduction, et après ? Éthique et professions.....	9
La traduction pour médecins et patients.....	9
2.4. Réunions régionales.....	10
Verre & détente.....	10
2.5. Formations.....	10
Formations de la section de Liège, Namur, Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg.....	10
Formations et rencontres au niveau de la section de Bruxelles-Hainaut-Brabant Wallon .....	11
Réforme de l'orthographe.....	11
3. Actions.....	12
3.1. Titre d'association royale.....	12
3.2. Nouveau nom pour la CBTIP.....	12
3.3. La protection du titre.....	12
3.4. Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles.....	14
FVIB.....	14
UNPLIB.....	14
Conseil supérieur des indépendants et des PME.....	15
3.5. Traducteurs jurés.....	15
Réglementation du statut de traducteur juré.....	15
Nouveau Règlement général des frais de justice.....	15
Enquêtes.....	16
Service de traducteurs et d'interprètes jurés du tribunal d'Anvers.....	16
3.6. Norme et certification CEN.....	17
4. Publications.....	18
Annuaire 2007 - 2008.....	18
Le Linguiste.....	18
Site web.....	19
Vademecum du traducteur indépendant.....	20
FastInfO.....	20
5. Contacts avec la presse.....	21
6. Contacts internationaux.....	22
Contacts avec la FIT.....	22
Contacts avec le Centre régional Europe de la FIT.....	22
Réseau franco-anglais.....	23
Rencontre du Réseau franco-allemand à Nice.....	24

Réseau franco-espagnol.....	25
7. Gestion journalière .....	25
Commission d' admission de nouveaux membres .....	25
Commission d'examens des traducteurs jurés.....	26
Rapport du trésorier .....	27
Comité d'arbitrage .....	29
8. Contacts avec les instituts .....	30
La CBTIP présentée à l'institut supérieur de traduction et d'interprétariat d'Anvers (HIVT) .....	30
Taal & Toekomst, Vlekho, Bruxelles .....	30
Un tour de table .....	31
9. Interprètes .....	32
Mot de remerciement .....	33
Membres protecteurs.....	36

## Introduction

Chers membres, chers lecteurs,



Une fois de plus, nous sommes en mesure d'annoncer que la CBTIP se porte bien. Le nombre de membres est à nouveau en hausse progressive, ce qui est favorable pour nos finances. Les demandes d'adhésion augmentent également. Nous notons aussi un regain d'intérêt pour la CBTIP de la part des interprètes, et nous avons bon espoir qu'ils seront de plus en plus nombreux à s'affilier à notre association.

Divers projets en chantier sont en cours de développement. Graduellement, nous complétons et améliorons notre site internet. L'annuaire est de plus en plus complet grâce à l'insertion d'informations utiles. Nous organisons régulièrement des activités.

La coopération avec la FVIB et l'UNPLIB se poursuit et nous continuons à prêter notre concours au Conseil supérieur des indépendants et des MPE. Sur le plan international, nous resserrons de plus en plus nos liens avec les associations sœurs européennes, et au niveau mondial, nous participons activement aux activités de la FIT.

Nous avons fait les premières démarches en vue de l'éventuelle protection des titres. En ce qui concerne la norme, nous restons dans l'expectative. Le projet relatif à la proposition de loi pour les traducteurs jurés n'avance pas pour l'instant, en raison de la situation gouvernementale.

Cette année, le FastInfo n'a pas essuyé de tempête. Le Linguiste paraît à temps et le contenu ne cesse de devenir de plus en plus intéressant.

Naturellement, certains points sont perfectibles. La newsletter, par exemple, sur laquelle un vent de renouveau devrait souffler bientôt, la nouvelle équipe étant déjà à pied d'oeuvre. Quant au site internet, il exige, lui aussi, une somme de travail considérable. Le nombre d'interprètes doit absolument augmenter. Il doit être plus souvent question de nous dans la presse.

Mais sans objectifs, la CBTIP s'endormirait ou serait peut-être superflue – nous nous réjouissons donc d'entamer une nouvelle année qui nous permettra d'améliorer bon nombre de choses.

Agnès Feltkamp

# Organigramme

## Assemblée générale 365 membres

### Conseil d'administration

**Présidente**  
Agnès Feltkamp

**Vice-président**  
René Haeseryn (N)

**Vice-présidente**  
Patricia Alarcón (F)

**Secrétaire-général**  
Frieda Depamelaere

**Trésorier**  
Guy Van de Maele

**Nouveaux membres**  
Patricia Alarcón

**Interprètes**  
Patrick Rondou

**Relations publiques**  
Frieda Depamelaere

**Traducteurs jurés**  
Doris Grollmann

**Webmaster**  
Olivier Collard

**Commission des examens**  
Patricia Alarcón

**Annuaire**  
Isabelle Vereecken

**Le Linguiste**  
Els Denoulet

**Contacts avec les écoles**  
Mark Beringhs

**Rapport annuel**  
Isabelle Vereecken

**Secrétariat**  
Jennifer Batla

### Hors conseil

**Commissaires aux comptes**  
Benjamin Heyden, Xavier Jeunechamps,  
Cathy Van Poucke

**Comité de discipline**  
Président, Secrétaire-général +  
Isobel Mackie, Jacques Marlier, Pascale  
Pilawski

**Comité d'arbitrage**  
Présidente, Secrétaire-général  
(+ 2 membres ad hoc)

**Pratiques commerciales**  
Edward Haasl

**Newsletter**  
Sylvie Carpent, Mia Vijt, Sylvie Cartigny

**Réseau franco-allemand**  
Silvia Brügelmann-Gaspard

**Réseau franco-anglais**  
Chris Griffin

**Réseau franco-espagnol**  
Patricia Alarcón

**FastInfo**  
Pascale Pilawski, Wolfgang Hullmann

**Vademecum**  
Els Govaerts

**Anvers -Limbourg-Brabant F.**  
Bart Mylemans, Martine De Bruyn

**Bruxelles-Hainaut-Brabant W.**  
Winfried Zöller

**Liège-Namur-Luxembourg-GDL**  
Monique Foret

**Flandres occidentale et orientale**  
René Haeseryn, Johan Vandebussche

## 1. Nouvelles administratives

Cette année, l'équipement de la salle de réunion à notre disposition dans le bâtiment de la rue Montoyer a été utilisé de manière intensive. Le matériel d'interprétation a été testé et fonctionne de manière satisfaisante. Une série de casques sont toutefois un peu usés.



Jennifer Batla, notre employée administrative, a accepté de travailler une heure de plus par semaine pour la CBTIP.

Le secrétariat a été équipé d'un ordinateur flambant neuf, l'ancien étant sur le point de rendre l'âme. Nous avons aussi acheté un nouveau fax et une imprimante laser et couleurs. Une armoire a été ajoutée.

Les archives couvrant la période de 1955 à 1999 ont été envoyées aux Archives nationales. Le contrat stipule que ces archives seront ouvertes au public pour consultation sur place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La CBTIP a le droit d'aller examiner les documents sur place et d'emprunter éventuellement certaines pièces. Le stockage des archives est gratuit et nous évite la location de bureaux supplémentaires.

## 2. Réunions et rencontres

### 2.1. Réunions nationales

#### Réception de nouvel an 2007

Le 12 janvier 2007, Iñaki Perez, interprète et nouveau membre de la CBTIP, a tenu une causerie sur le thème de la citation cinématographique : "Film in film: understanding what your visual memory tells you". Son expérience de critique de cinéma lui a permis de choisir et de nous montrer des extraits de films dans lesquels il est fait allusion à d'autres films.

Pour l'occasion, la grande salle Belliard au siège de notre association a été convertie en salle de projection et a accueilli 40 personnes, sa capacité maximale.

Après cet exposé à la fois divertissant et instructif, nous avons accueilli quelque 70 membres lors de notre traditionnelle réception de nouvel an, qui s'est tenue à l'étage supérieur de notre immeuble. La soirée s'est terminée par le tout aussi traditionnel repas de Nouvel an partagé par 42 convives réunis dans la grande véranda de la Brasserie Léopold.

Le 18 janvier 2008, la journée d'étude sur la protection des titres (voir le compte rendu à ce sujet) s'est clôturée par une réception (52 participants) et un dîner (44 participants) aux mêmes endroits.

## Assemblée générale 2007

L'assemblée générale s'est déroulée au Novotel Tour Noire (Bruxelles), où nous avons loué une salle suffisamment grande pour accueillir les 45 personnes inscrites et les membres éventuels venus à l'improviste. La majorité des personnes inscrites ont pris part au repas de midi dans une ambiance détendue.

L'assemblée générale est le moment par excellence, pour le conseil d'administration, de rendre compte de sa gestion durant l'année écoulée et, pour les membres, d'avoir toutes les opportunités de poser des questions et de formuler des remarques.

Les nouveaux membres de l'an dernier se sont aussi vus demander ce jour-là de signer le code d'honneur et de se présenter en quelques mots devant leurs collègues.

Une réflexion sur un nouveau type d'affiliation, celui du « cercle d'amis », a également été proposée à cette occasion (voir chapitre concerné). Décision fut aussi prise de demander au conseil d'administration de commencer à évaluer et examiner si la protection du titre de nos professions était souhaitable ou non (voir chapitre concerné).

Ont été élus au conseil d'administration pour une durée de 2 ans les membres suivants : Patricia Alarcon, Olivier Collard, Els Denoulet, Frieda Depamelaere, Doris Grollmann, Patrick Rondou, Guy Van de Maele. Comme le prévoit l'article 7 des statuts, les autres membres du conseil d'administration seront rééligibles à l'assemblée générale de 2008. Agnès Feltkamp a été réélue en qualité de présidente pour un deuxième mandat de 2 ans.



## **2.2. Journées d'étude**

### **Journée d'étude sur le travail en association**

Travailler en association avec un ou une collègue peut être une solution pour des indépendants qui souhaitent élargir leur palette de services, envisagent la continuité de l'œuvre de toute une vie après leur carrière ou supportent difficilement le travail solitaire. Une telle association permet aussi de réduire le nombre de fournisseurs de services sur le marché et d'y affaiblir la concurrence.

Ce séminaire du 29 septembre 2007 s'adressait aux traducteurs et interprètes qui n'ont pas encore de projets précis, mais qui souhaitent s'informer sur les avantages qu'ils pourraient tirer d'un travail en association. Plusieurs solutions ont été proposées, offrant une flexibilité plus ou moins variée. Notre collègue Pascale Pay nous a communiqué l'expérience vécue de son association avec un autre collègue, Joël Beaumet.

Cette approche a été confirmée par Monsieur Paul De Hondt, du Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen qui a constitué, avec la FVIB, un centre de connaissances sur ce thème. Puis Monsieur Benjamin Houet, de l'Union des classes moyennes, a abordé les différentes formes d'association. Monsieur Sanderijn Vanleenhove, conseiller à la FVIB, a clôturé les interventions en fournissant un aperçu de ce que le Centre de connaissances de la FVIB peut offrir, en matière d'informations, aux indépendants qui envisagent de travailler en association.

Il n'était pas prévu que les 35 participants se lancent d'emblée dans une telle association, mais nous espérons que le séminaire aura convaincu certains d'entre eux qu'elle offre des opportunités et une certaine sécurité, et ce tant pour les partenaires de l'association que pour les clients.

### **Journée d'étude sur la traduction médicale**

Pour cette journée d'étude organisée le 9 octobre 2007 en collaboration avec la HIVT et la Lessius Hogeschool, la grande salle de cours de la HIVT d'Anvers affichait complète. Outre une trentaine de participants bien engagés dans la vie professionnelle, les étudiants de cet institut et de la Lessius Hogeschool avaient également répondu présents à l'appel. Ce qui leur a permis d'avoir un avant-goût de la traduction médicale.

Après l'introduction générale par Monsieur Simon Andriesen (MediLingua, Pays-Bas) sur la traduction médicale, trois disciplines médicales ont été abordées : pharmacologie, cardiologie et diabète. Elles ont été présentées respectivement par le Dr Yvonne de Klerk-Kiebert, biologiste, rédactrice et traductrice médicale, chargée de la formation continue des traducteurs médicaux, et par le Dr Jos Koomen, pharmacien/pharmacologue, ancien chargé de cours à la Faculté de pharmacologie de l'université d'Utrecht, chargé de la formation continue des traducteurs médicaux et des médecins généralistes, directeur de Consumed. Monsieur Koomen a introduit chacune de ses interventions par une explication scientifique concise et brève, en situant la terminologie utilisée dans le système. Pour sa part, Madame de Klerk-Kiebert les a illustrées par des exemples de traduction de phrases typiquement utilisées dans des textes médicaux souvent traduits.

## **2.3. Colloques**

### **La traduction, et après ? Éthique et professions**

26 au 28 avril 2007 : le colloque international : « La traduction, et après ? Éthique et professions. » a rassemblé plus de cent personnes, traducteurs, étudiants en traduction et universitaires spécialistes de la traduction autour de thèmes divers qui avaient comme point commun la préoccupation éthique. Après quatre conférences traçant un contexte général pour la réflexion théorique, y compris la dimension historique et les implications politiques de choix de traduction en langue régionale, nous avons eu des éclairages contrastés sur la traduction juridique, puis l'après-midi a été consacrée à la traduction littéraire et la traduction de textes "jeunesse". Le ton de la troisième journée était donné par le diaporama d'introduction : "Une concurrence confraternelle, l'éthique de la profession". Nous avons ensuite entendu deux exposés sur la création et l'utilisation de bases de données. L'après-midi était particulièrement ambitieuse : quatre intervenants nous ont parlé de l'éthique du traducteur dans différents environnements institutionnels (syndicat, Centre de traduction des organes de l'Union européenne, Direction générale de la traduction de la Commission européenne, Parlement fédéral belge) suivis par cinq intervenants qui ont mis en lumière divers aspects éthiques du travail du traducteur indépendant et, enfin, par trois intervenants qui nous ont entretenus de leur travail dans des domaines spécifiques. Le tout dans une ambiance conviviale bien à la Liégeoise.

Le colloque marquait à la fois le vingtième anniversaire de la formation à la traduction à l'Université de Liège et la transition vers une structure d'enseignement où la traduction est désormais enseignée dans le cadre d'un "Master".

Monique Foret

### **La traduction pour médecins et patients**

Si l'on peut se fier aux réactions des participants, le colloque organisé par la Lessius Hogeschool d'Anvers, les 4 et 5 mai, a récolté un franc succès, malgré le nombre restreint de participants. Il a réuni des acteurs de différents secteurs médicaux : traducteurs, auteurs de dictionnaires médicaux, publications médicales, entreprises acquéreuses de traductions médicales, et le service d'évaluation des médicaments. Ce dernier ne se contente pas d'évaluer le contenu des notices scientifiques mais aussi leur compréhensibilité linguistique. Le refus d'un tel texte a pour effet de retarder considérablement le lancement d'un produit, ce qui peut coûter très cher à l'entreprise pharmaceutique concernée. Aussi notre tâche d'expert linguistique est-elle vitale dans ce domaine.

## 2.4. Réunions régionales

### Verre & détente

Bien qu'elles soient toujours appréciées, les soirées "Verre & détente" ont perdu un peu de leur élan. Cette initiative repose beaucoup sur l'enthousiasme et la disponibilité des membres organisateurs. Contrairement aux années précédentes, ces soirées ont été plus particulièrement touchées, cette année, par les contraintes familiales et professionnelles. Gand a été spécialement affectée par la disparition d'Audrey Van Tuyckom, une des fidèles participantes au cercle des « Borrelavond ».

Les membres continuent toutefois à apprécier ces réunions, même s'ils n'ont pas toujours l'occasion d'y participer. On envisage dès lors une nouvelle formule en plus de celle où les fidèles bénévoles jouent aujourd'hui le rôle d'hôte.

## 2.5. Formations

### Formations de la section de Liège, Namur, Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg



Depuis plusieurs années, nous pouvons profiter de la mise à disposition gratuite de l'infrastructure de l'Université de Liège, grâce à l'intervention de Christine Pagnouille. Ensemble, nous avons essayé de couvrir divers thèmes pouvant intéresser les étudiants ainsi que les traducteurs 'chevronnés'.

10 février 2007 : sous le titre : « Outils d'aide à la traduction et cycle de travail : règles générales et témoignage personnel » Monsieur J.-F. Baudouin, qui gère également le forum bien connu et souvent utile des « Belgian Translators », a présenté l'utilisation d'Acrobat pour l'indexation facile et rapide de corpus importants ainsi que bon nombre de trucs et astuces et de liens destinés principalement aux traducteurs traduisant dans le cadre trilingue juridique et gouvernemental belge.

10 mars 2007 : « Ergonomie au travail », un tout autre registre, quoique fort important, ayant pour objet notre santé et comment prévenir si possible les nombreux problèmes musculo-squelettiques classiques du traducteur. Monsieur P.-R. Somville, qui participe au programme de prévention « L'École du dos » du CHU de Liège, nous a présenté de manière claire et vivante les bases théoriques ainsi que des informations pratiques sur les positions et les bonnes habitudes à prendre. Son exposé ayant entraîné de nombreuses questions techniques et même linguistiques, nous avons évoqué une éventuelle nouvelle présentation avec exercices pratiques. À suivre donc.

20 octobre 2007 : en matière d'informatique à présent, la formation « L'informatique au service du traducteur » a été présentée par Madame Sonia Piret (WinPC) qui a apporté de nombreuses réponses et explications techniques et pratiques aux « novices » tout comme aux experts en informatique. La gamme couverte était large, les besoins étant fort individuels même s'il y avait une base commune. Ici aussi, une nouvelle formation pourrait être intéressante, à suivre également.

17 novembre 2007 : pour finir en beauté, le marketing, l'huile de la vente ! Sous le titre « Bien se vendre en tant que traducteur », Madame Piret, formatrice agréée par la Région wallonne, a esquissé les lignes de force d'un marketing réussi et nous a présenté, sous forme de jeux de rôle et d'une partie plus théorique, de nombreux points auxquels il faut effectivement réfléchir. Il n'y avait que peu de traducteurs professionnels ce jour-là, dommage, car croyez-moi, nous avons appris beaucoup de trucs et astuces, surtout au niveau de la présentation et des contacts téléphoniques ainsi que de la détermination de nos objectifs réels.

Les formations ont intéressé un public mixte, étudiants et traducteurs professionnels et nous pensons bien continuer !

Monique Foret

## **Formations et rencontres au niveau de la section de Bruxelles-Hainaut-Brabant Wallon**



Par manque de temps, de soutien et de demande, il y n'a pas eu de mini-formations ni de rencontres pour la section de Bruxelles-Hainaut-Brabant Wallon en 2007. L'organisation d'un 2ème « borrelavond » à Waterloo en décembre (celui de 2006 avait suscité un certain intérêt), pour lequel une invitation avait été envoyée par notre collègue Sylvie Cartigny aux traducteurs membres et non-membres, a été annulé, suite au manque de réponses positives et probablement en raison de son annonce tardive. Cette situation est regrettable et l'auteur espère que 2008 se présentera sous de meilleurs augures pour la section.

Winfried Zöllner

## **Réforme de l'orthographe**

Le jeudi 15 février 2007 la CBTIP a organisé, en collaboration avec la Hogeschool de Gand, un atelier consacré à la réforme de l'orthographe. Outre les nouvelles règles, un aperçu pratique et des exercices figuraient au programme. Le professeur Vandeweghe de la Hogeschool Gent s'est chargé de la formation. Les participants ont reçu un certificat prouvant leur participation à cette dernière. Cette demi-journée de travail s'est achevée par un déjeuner sandwiches.

Frieda Depamelaere

### **3. Actions**

#### **3.1. Titre d'association royale**

La CBTIP compte plus de 50 ans d'existence et nous avons demandé au Roi, dans ce contexte, de pouvoir porter ce titre sous notre dénomination. Nous en attendons la confirmation. La dénomination complète de la CBTIP deviendrait la suivante : Chambre Belge des Traducteurs, interprètes et philologues asbl Association Royale.

Frieda Depamelaere

#### **3.2. Nouveau nom pour la CBTIP**

L'octroi du titre d'« association royale » nous mène à adapter le nom de la CBTIP. En outre, aux termes des accords de Bologne, les études de philologie sont désormais baptisées études « de linguistique », ce qui ne sera sans doute pas sans conséquences sur le maintien du « P » dans l'abréviation – sans compter que la traduction et l'interprétation relèvent dorénavant de la « linguistique appliquée ». Enfin, l'intitulé « Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues » est très long – il nous faut du temps pour nous présenter au téléphone – et l'abréviation « CBTIP » est difficile à épeler (lorsque nous faisons référence au site web, par exemple).

Le moment était donc venu de réfléchir à un nouveau nom, qui serait soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Il ne se substituerait pas d'emblée à l'ancienne appellation, mais pourrait dans un premier temps être utilisé en parallèle avec elle, pour remplacer l'abréviation. Un concours a donc été lancé. Le jury, présidé par notre président d'honneur et constitué de plusieurs membres du CA, des membres d'honneur et de représentants des membres protecteurs, a retenu trois propositions. La liste des membres du jury et la liste des suggestions émises ont été présentées à l'assemblée générale.

Les trois propositions nominées étaient Belingua, Linguabel et Littera Belgicae. Linguabel a remporté la majorité des suffrages lors de l'assemblée générale. Ce nom est une idée de Yannik Alexandre, Chris Griffin et Ioanna Orfanoudaki, qui ont reçu un chèque de la FNAC d'une valeur de 120 euros.

Le conseil d'administration a néanmoins jugé que la faible majorité avec laquelle cette désignation avait remporté les suffrages ne lui permettait pas de décider de son utilisation immédiate. Il a donc choisi de soumettre la question à l'assemblée générale de 2008.

#### **3.3. La protection du titre**

C'est le 18 janvier 2008 que s'est déroulée la journée d'étude consacrée à la possibilité de faire protéger notre titre professionnel. Les orateurs étaient M. Frédéric Mignolet, conseiller juridique auprès de l'UNPLIB et Mme Sarah Depreeuw, conseiller juridique auprès de la FVIB, qui disposent d'une grande expérience dans ce domaine puisqu'ils accompagnent les démarches d'ores et déjà entamées en ce sens par plusieurs associations professionnelles.

La procédure de demande de protection d'un titre professionnel repose sur la loi-cadre du 24 septembre 2006 sur le port du titre professionnel d'une profession intellectuelle prestataire de services et sur le port du titre professionnel d'une profession artisanale.

Si la reconnaissance du titre n'est pas synonyme de reconnaissance de la profession, elle n'en doit pas moins constituer un signal de qualité vis-à-vis du consommateur. Au reste, le port non autorisé du titre, de même que l'utilisation d'un titre susceptible de prêter à confusion, seront punissables. Par contre, les sociétés dont un des dirigeants ou des administrateurs se sera vu accorder ce droit, seront autorisées à porter le titre. La protection du titre n'est pas synonyme de réglementation de l'exercice de la profession, nous l'avons vu, mais elle doit faire l'objet d'un code d'honneur.

La requête, adressée au ministère des Classes moyennes, doit préciser les diplômes dont il faut se prévaloir pour pouvoir prétendre au titre. L'expérience professionnelle peut être mise en avant elle aussi mais compte tenu de l'esprit de la loi, elle ne peut être invoquée qu'à titre transitoire et ce biais doit impérativement être supprimé après quelques années (nombre à préciser dans le dossier). La demande doit être déposée par une fédération professionnelle intéressée, qui doit elle-même bénéficier du soutien d'une fédération interprofessionnelle représentative, comme la FVIB ou l'UNPLIB.

Le débat qui a succédé aux présentations a par ailleurs rapidement permis de constater que l'assemblée se divisait en deux groupes : d'une part, les partisans du port du titre par les seuls détenteurs d'un diplôme de licence (master) en traduction/interprétation (ou équivalent), de l'autre, les partisans de l'intégration des personnes non spécifiquement diplômées en traduction/interprétation mais qui peuvent se prévaloir d'une connaissance approfondie d'un domaine particulier. Le fait que les traducteurs et interprètes travaillant dans des langues «exotiques» doivent eux aussi pouvoir prétendre au port du titre nous confère une place à part, dont la loi-cadre ne tient pas vraiment compte, au sein des professions intellectuelles ; or, de nombreux pays ne proposent tout simplement pas de formation d'interprète ou de traducteur.

Le système de l'ervaringsbewijs (« preuve d'expérience ») adopté par la Flandre pourrait constituer une piste, mais la Wallonie n'en est pas au même stade de développement du projet. Cette méthode, si elle était adoptée, devrait passer par la mise au point d'un système d'évaluation utilisable par les pouvoirs publics, avec l'aide de la fédération professionnelle concernée : une nouvelle mission pour la Chambre ?

Il est enfin d'ores et déjà exclu que l'affiliation à la CBTIP puisse constituer une condition d'octroi du titre. La commission qui accordera le titre sera entièrement indépendante de la Chambre et essentiellement constituée de magistrats. L'organisation d'un examen (par la CBTIP ou non) n'est pas davantage envisageable.

La rencontre s'est clôturée sur une enquête, durant laquelle les membres ont été invités à s'exprimer sur l'opportunité de réclamer la protection du titre et dans l'affirmative, de quel(s) titre(s). Un rapport détaillé sur cette journée d'étude a été rédigé (voir aussi Le Linguiste) et adressé à tous les membres, pour leur permettre de participer à l'enquête ; les résultats de cette dernière seront publiés ultérieurement.

### 3.4. Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles

#### FVIB



Représentés au conseil d'administration de la FVIB, nous suivons tout ce qui s'y discute et s'y réalise. La FVIB organise régulièrement des tables rondes et des réunions de concertation pour planifier les activités et stratégies futures. La CBTIP y est toujours présente. Tout ce qui concerne notre secteur est transmis aux réunions du conseil d'administration de la CBTIP et apparaît ainsi dans les procès-verbaux de la CBTIP.

Frieda Depamelaere

#### UNPLIB

Depuis début 2007, notre association est devenue membre de l'UNPLIB (Union Nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique), l'équivalent de la Federatie voor Vrije en Intellectuele beroepen (FVIB).

Créée le 24 mai 1961, l'UNPLIB est une association interprofessionnelle de professions libérales (a.s.b.l.) dont l'objet social est de regrouper, d'une part, les associations professionnelles représentatives des titulaires des professions libérales et intellectuelles et, d'autre part, des associations qui regroupent ces mêmes titulaires à titre individuel en vue de leur permettre de remplir pleinement leur mission et d'assurer la représentation et la défense des intérêts moraux, économiques et sociaux des titulaires des professions libérales. L'UNPLIB gère la plupart de ses dossiers en collaboration avec l'UCM pour la partie francophone et la FVIB et Unizo (Unie van Zelfstandige Ondernemers) pour la partie nationale.

En participant à ce mouvement, nous espérons pouvoir réagir plus rapidement lorsque des décisions politiques peuvent nous concerner et profiter également de la plus large représentation offerte par l'UNPLIB.

Jusqu'à présent, nous n'avons assisté qu'à une seule réunion mais des contacts sont pris via e-mail ou « en direct » ; à deux reprises, nous avons eu la visite d'un représentant de l'UNPLIB.

Durant la réunion à laquelle nous avons assisté à Bruxelles, nous avons rencontré des représentants d'autres associations professionnelles qui font partie de l'UNPLIB (Confédération royale des géomètres-experts, Fédération royale du notariat belge, Fédération royale des sociétés d'architectes de Belgique, Association des Kinésithérapeutes de Belgique, etc.) et nous avons pu nous informer sur l'état d'avancement de certains dossiers, notamment celui relatif à la reconnaissance du titre professionnel des professions intellectuelles prestataires de services, dossier très intéressant, et l'une des raisons pour laquelle nous nous sommes affiliés à l'UNPLIB. Nous avons eu une conférence à ce sujet au début de l'année 2008, en collaboration avec l'UNPLIB et la FVIB également (voir le chapitre 3.3 ci-dessus).

Nous avons également demandé s'il était possible d'avoir une Newsletter, afin que les membres puissent être tenus au courant des évolutions sociales et économiques (par exemple, des changements relatifs à ce que l'on appelle 'les petits risques'). La première édition nous a été envoyée en janvier.

Monique Foret, Patricia Alarcón

## **Conseil supérieur des indépendants et des PME**

Représentés au Conseil supérieur des indépendants, nous suivons tout ce qui s'y discute et s'y réalise. Le Conseil supérieur se réunit quand un ministre demande d'émettre un avis. En 2007, nous avons été convoqués deux fois. Tout ce qui concerne notre secteur est transmis aux réunions du conseil d'administration de la CBTIP et apparaît ainsi dans les procès-verbaux de la CBTIP.

Frieda Depamelaere

### **3.5. Traducteurs jurés**

#### **Réglementation du statut de traducteur juré**



Trois pas en avant, deux pas en arrière ! Voici désormais le rythme confirmé de l'avancement de ce projet. Malgré tous nos efforts de sensibiliser le monde politique et judiciaire, une nouvelle fois, la réglementation du titre de traducteur/interprète juré a échoué au cap des élections.

A la suite de la dissolution des Chambres, le « Projet de loi insérant un chapitre VIbis portant les conditions de désignation des traducteurs et interprètes jurés dans la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire et modifiant le Code d'Instruction criminelle » est devenu caduc. Le même sort a été réservé à la proposition de loi « Courtois Marghem ».

Cette même "Proposition de loi insérant un chapitre VIbis portant statut des traducteurs et interprètes jurés dans la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire » a de nouveau été déposée par Mme Marie-Christine Marghem, le 1er octobre 2007. Même si cette proposition est moins élaborée que l'ancien projet de loi et qu'elle ne tient pas compte de certaines exigences européennes, elle va dans le même sens et a le mérite d'exister. Dans les semaines à venir, la CBTIP va mettre les deux textes en parallèle et proposer des amendements.

#### **Nouveau Règlement général des frais de justice**

Le vide juridique en raison de l'annulation de « l'arrêté ministériel du 18 septembre 2002 établissant le taux normal des honoraires des personnes requises en raison de leur art ou profession, en matière répressive » prononcée par le Conseil d'État, le 30 octobre 2006, est comblé par l'arrêté royal du 27 avril 2007 portant Règlement général des frais de justice en matière répressive.

Or, par suite de cette annulation, les tarifs des traducteurs jurés n'avaient pas été indexés au début de l'année 2007 et les traducteurs jurés, tout comme les experts, ont été obligés de fournir leurs prestations au même tarif qu'en 2006. Dès l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 27 avril 2007, prenant effet le 8 janvier 2007, les traducteurs et interprètes concernés ont été invités d'établir un état de frais complémentaire pour combler la différence. Selon nos renseignements auprès du Service des frais de justice, tous ont été indemnisés entre-temps.

## **Enquêtes**

En 2007, la CBTIP a participé à deux enquêtes relatives aux traducteurs jurés.

La première concernait une étude de la Commission européenne sur le coût de la justice dans l'UE (European Commission study on the costs of justice in the EU), la seconde avait pour cadre le projet AGIS de l'UE au sujet de la disponibilité d'interprétation et de traduction juridiques dans les pays membres.

Concernant la première, nous avons préféré envoyer une lettre informative, étant donné que le rédacteur du questionnaire semblait ignorer les spécificités, et du domaine et de la profession. Dans le second cas, nous étions invités à compléter un questionnaire en ligne. Là, nous avons finalement abandonné à cause des dysfonctionnements du questionnaire. Dommage, car ces initiatives étaient tout à fait louables. Nous regrettons que les auteurs de ces enquêtes n'aient pas estimé utiles de demander conseil aux associations de traducteurs pour établir les questionnaires.

## **Service de traducteurs et d'interprètes jurés du tribunal d'Anvers**

Le tribunal d'Anvers a créé, en collaboration avec l'Ordre des avocats local, un Service de traducteurs et d'interprètes jurés. Ce service sélectionnera uniquement à l'avenir des traducteurs ayant suivi les cours de la Haute École Lessius, même s'ils détiennent déjà un Master en traduction ou en interprétation. La prestation de serment valable jusqu'ici disparaîtra. La CBTIP ne conteste pas le fait que cette réforme améliorera la qualité du travail en traduction et en interprétation jurées, mais émet toutefois quelques réserves.

La CBTIP regrette, dans un courrier adressé à Monsieur Moyersoen, président du tribunal, qu'il ait négligé de prendre contact avec nous, association professionnelle représentant les personnes concernées. Il est inacceptable qu'un secteur professionnel en régle un autre sans l'y associer. La lettre mentionnait aussi nos regrets quant au manque de soutien reçu du groupe de travail d'Anvers pour la proposition de loi, une des raisons pour lesquelles celle-ci est morte de sa belle mort à la fin de la législature précédente. Lors de la réunion d'informations du 29 janvier, la CBTIP n'a pas manqué cependant de féliciter Monsieur Moyersoen d'avoir réussi en très peu de temps à avoir ce que la CBTIP s'efforçait d'obtenir depuis plus de 50 ans, à savoir une professionnalisation des traducteurs et interprètes jurés et ce, tout seul, sans aucune concertation avec le secteur professionnel ! Le fait que la CBTIP n'ait jamais pu y parvenir par manque de soutien des tribunaux mêmes a été souligné. Les porte-parole du tribunal ont signalé à cette occasion qu'ils allaient s'occuper de faire adopter leur modèle dans toute la Belgique et qu'ils allaient insister auprès du ministre pour présenter à nouveau la proposition de loi caduque. La CBTIP a fait savoir qu'elle se réjouissait d'apprendre que le tribunal d'Anvers comptait maintenant soutenir cette proposition de loi, née de l'initiative de la CBTIP (un compte-rendu plus complet a été repris dans le Linguiste).

Doris Grollmann

### 3.6. Norme et certification CEN

La nouvelle norme européenne NBN-EN-15038 « Services de traduction – Exigences requises pour la prestation du service », a été ratifiée et publiée en juin 2006 et est en vigueur depuis octobre 2007.

Afin de faire le point sur ce sujet, nous avons organisé une journée d'étude qui s'est tenue le 2 février 2007. La salle Belliard était bien remplie avec 47 participants, des membres mais également des représentants d'associations sœurs européennes. Madame Jacqueline Reuss a fait un tour d'horizon de l'élaboration de la norme. Pendant de nombreuses années, elle y a participé au nom de la Société française des traducteurs, et ce, afin de veiller à ce que la norme soit également applicable aux traducteurs indépendants. Ensuite, Monsieur Winibert Segers, de la Lessius Hogeschool, a abordé une série de questions pertinentes sur l'application pratique de la norme. Et Monsieur Simoens, de la Belgian Quality Association, une entreprise de certification, nous a expliqué en quoi la procédure de certification consistait exactement.

Des directives devant être établies avant la mise en application de la norme, permettent aux inspecteurs chargés de la certification de déterminer si les candidats satisfont aux critères. L'élaboration de ces directives pourrait durer un an et demi et coûter jusqu'à 15.000 euros (ce montant étant alors répercuté dans le prix de la certification).

Plusieurs pays ont déjà établi des directives et délivrent déjà des certificats. L'Autriche a établi des directives qui dépassent le cadre de la norme, et l'Allemagne applique deux procédures de certification. Les entreprises disposant de moyens financiers importants peuvent obtenir la certification pour 6000 euros. Quant aux traducteurs indépendants, il existe pour eux une procédure de certification qui implique l'obligation, pour le candidat, de suivre un cours puis de faire enregistrer une déclaration dans laquelle il s'engage à respecter la norme. En Italie, la norme fait couler très peu d'encre parmi les traducteurs indépendants, qui travaillent essentiellement pour les grandes agences de traduction. En Espagne, elle est considérée comme une affaire d'entreprise qui exclut la certification pour les traducteurs indépendants.

Aux Pays-Bas, la commission de normalisation est prête à prendre l'initiative pour établir trois directives, et la CBTIP a été invitée à participer à ce travail. Le 2 février 2007, le conseil d'administration du centre européen de la Fédération Internationale des Traducteurs, a décidé d'élaborer des directives générales applicables à toute l'Europe. Ces directives ont été effectivement publiées plus tard dans l'année, mais leur teneur est des plus floues.

Après publication de la norme, la CBTIP s'est adressée à toutes les entreprises de certification intéressées en Belgique pour leur demander si elles étaient disposées à se charger de la certification, en bénéficiant de l'expertise de la CBTIP pour la rédaction des critères d'évaluation. Nous n'avons obtenu de réponse que de la part de deux entreprises : BQA et KIWA.

Vu le manque d'enthousiasme sur le marché belge, il a été convenu de ne plus prendre d'initiatives concernant la norme, et de patienter jusqu'à l'élaboration des directives. Le conseil d'administration a envisagé de demander à un représentant de la CBTIP de participer aux travaux de la commission de normalisation néerlandaise, mais il a finalement décidé de s'abstenir car les frais de participation étaient trop élevés : 1000 euros par an + frais de déplacements et d'hôtel à chaque réunion (les réunions ayant lieu à La Haye et à Delft). Winibert Segers participe aux travaux de ladite commission et c'est lui qui nous tient au courant de leur évolution : la commission semble avoir opté pour une procédure nationale. La

commission autrichienne a lancé une procédure de certification internationale, et à l'échelle mondiale, le projet ISO 'Normes de traduction' a été lancé.

Si le besoin devait s'en faire sentir, on pourrait envisager de créer un groupe d'experts au sein de la CBTIP, avec la participation de membres intéressés, afin d'explorer la procédure de certification.

## 4. Publications

### Annuaire 2007 - 2008



Un nouvel annuaire de la CBTIP a été publié en 2007.

Il reprend tous les membres, 365 au total, qui étaient affiliés ou avaient renouvelé leur adhésion à la fin avril 2007.

La CBTIP est présentée dans l'annuaire ; ses objectifs et ses activités y sont brièvement décrits. Vous y trouverez des renseignements sur les métiers de traducteur et d'interprète (définitions, calcul des prix, code de déontologie, conditions générales, ...). La longue liste des membres est précédée de listes distinctes de traducteurs, interprètes et traducteurs/interprètes jurés, classés par combinaison de langues.

13 annonceurs ont accepté de sponsoriser l'édition, ce qui a permis de revoir le prix final.

En juillet, tous les membres ont donc trouvé l'annuaire 2007-2008 dans leur boîte aux lettres.

Dans le premier addendum, distribué fin 2007, se trouvent les coordonnées des nouveaux membres depuis mai 2007 et plusieurs modifications (ex. adresses e-mail).

Isabelle Vereecken

### Le Linguiste



Du bon travail continue d'être fait grâce à la bonne volonté des membres et non-membres qui nous procurent des articles, et grâce aussi au pool de traducteurs qui assure la traduction des textes si nécessaire.

Signalons toutefois que le dernier numéro de 2007 a été publié par erreur sous le numéro 2008-1. Le premier Linguiste de 2008 sera publié sous le numéro 2007-4 (avec un rectificatif dans l'introduction naturellement), pour éviter que les abonnés aient l'impression qu'il leur manque un numéro.

Els Denoulet

## Site web



En 2007 nous avons focalisé nos efforts sur l'apparence cosmétique du site et le référencement dans les moteurs de recherche, ce qui ne nous a pas empêchés d'effectuer quelques ajustements et optimisations dans la partie administrateur et le module de distribution de fichiers en ligne, ceci dans le but de rediriger un maximum de visiteurs sur notre site et d'embellir notre image de marque en améliorant la convivialité de notre vitrine sur le web.

Ces derniers mois, nous avons effectué les changements suivants :

- Optimisation du titre et de la description du site pour moteurs de recherche
- Optimisation des mots-clés pour les moteurs de recherche
- Introduction de méta-tags et mise en œuvre sur le site
- Optimisation des pages pour accélération du chargement et un meilleur classement dans les moteurs de recherche

L'adresse [www.translators.be](http://www.translators.be) <<http://www.translators.be/>> a été référencée par nous dans les moteurs de recherche suivants :

- |                        |                   |   |
|------------------------|-------------------|---|
| - Aaspaas.com          | - FastBot.de      | - Gooru.pl  |
| - Abacho.co.uk         | - FindOnce.co.uk  | - Gravee.com  |
| - Abacho.de            | - FreshLinks.net  | - HotLaunch.com   |
| - Abacho.es            | - FyberSearch.com | - <a href="http://intelliverb.com">http://intelliverb.com</a> |
| - Abacho.fr            | - Google.at       | - InfoTiger.com   |
| - Abacho.it            | - Google.be       | - IntelSeek.com   |
| - Abacho.se            | - Google.ca       | - Jayde.com   |
| - Accoona.com          | - Google.ch       | - JBA   |
| - Accoona.eu German    | - Google.co.in    | - JDGO.com  |
| - Achei.com.br         | - Google.co.nz    | - Jungle-Spider.de  |
| - AdmCity.com          | - Google.co.uk    | - JYXO.cz   |
| - Ahot.dk              | - Google.co.ve    | - Live.no   |
| - Alexa.com            | - Google.co.za    | - Live.se   |
| - Allestra.com         | - Google.com      | - Mirago.co.uk  |
| - Amfibi.com           | - Google.com.au   | - MSN.co.in   |
| - Amidalla.com         | - Google.com.br   | - OneKey.com  |
| - Anoox.com            | - Google.com.gr   | - Online-Favoriten.de   |
| - Aonde.com            | - Google.com.mx   | - OnlinePilot.de  |
| - ATSearch.at          | - Google.com.pe   | - PleaseRetrieve.com  |
| - BestSearchOnline.com | - Google.com.ph   | - Rambler.ru  |
| - Biveroo.de           | - Google.com.tr   | - Scoop.Evansville.net  |
| - Blue.lu              | - Google.com.ua   | - ScrubTheWeb.com   |
| - Bots.Souany.com      | - Google.de       | - Search CH   |
| - Burf.com             | - Google.dk       | - Search.bg   |
| - Caloga ES            | - Google.es       | - Search4More.com   |
| - Caloga.com           | - Google.fi       | - Search-Blue.com   |
| - CarayGaray.com.ar    | - Google.fr       | - SearchEngine.com DE   |
| - Claymont.com         | - Google.ie       | - SearchEngine.com FR   |
| - CliXtore.de          | - Google.it       | - SearchEngine.com NL   |
| - EntireWeb.com        | - Google.nl       | - SearchEngine.com UK   |
| - Eudip.com            | - Google.no       | - SearchEngine.com US   |
| - Exalead.com          | - Google.pt       | - Search-o-rama.com   |
| - Exalead.de           | - Google.se       | - SearchUK.com  |

- |                     |                      |                 |
|---------------------|----------------------|-----------------|
| - SearchWho.com     | - Szukacz.pl         | - WebRover.de   |
| - Shoula.com        | - TheBest-Sites.com  | - WebWizard.at  |
| - SoftLook.de       | - UnAsked.com        | - XtraMSN.co.nz |
| - SplatSearch.com   | - Uwad.com           | - ZenSearch.com |
| - Suchmaschine21.de | - VeryGoodSearch.com | - ZooHoo.sk     |
| - Suchnase.de       | - Vinden.nl          |                 |
| - SusySearch.com    | - WalHello.com       |                 |

Olivier Collard

## Vademecum du traducteur indépendant



En 2007, il n'y a pas eu de parution d'une nouvelle version du vademecum. De nouvelles informations ont toutefois été recueillies en vue d'une mise à jour en 2008.

Cette publication semble susciter l'intérêt de non-membres et est vendue depuis 2007 à ces derniers, accompagnée d'une invitation d'affiliation. Des écoles membres protecteurs peuvent en commander des exemplaires pour les distribuer parmi les étudiants.

Els Govaerts

## FastInfo

Une fois encore, le FastInfo a fait l'objet d'une utilisation intensive. La plupart des 4366 messages diffusés par les quelque 270 à 280 membres inscrits entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007 ont eu pour objet des :

- échanges terminologiques (questions terminologiques, envoi de lexiques (URL) en ligne,...) ;
- questions administratives ;
- questions relatives aux ouvrages de référence et aux équipements ;
- « status inquiries » (questions relatives aux pratiques de paiement, dont la réponse reste impérativement à envoyer en privé étant donné le flou de la législation en la matière) ;
- annonces de formations, séminaires, journées d'étude,... ;
- offres de travail ;
- questions tarifaires ;
- interrogations relatives aux retards dans la diffusion des messages (de plus en plus rares) ;
- et ont bien sûr également porté sur l'annonce des « Borrelavonden » et des autres activités organisés par la Chambre.

La plupart des problèmes à signaler cette année relèvent de la « gestion courante » du FastInfo : demandes de changement d'adresse courriel – que le système permet pourtant d'effectuer soi-même –, confusion, dans l'esprit des utilisateurs, entre les différentes adresses sous lesquelles ils peuvent être inscrits, diffusion de « messages tests » (proscrits) lorsqu'un membre hésite sur le bon fonctionnement du système, mauvaise utilisation de la ligne « objet », etc. La note de bas de page qui accompagne chaque message diffusé sur le FastInfo apporte souvent réponse aux questions d'ordre pratique ; les autres difficultés sont traitées au cas par cas par les administrateurs du FastInfo.

A titre d'illustration, une question régulièrement abordée est celle de la réponse, programmée pour être une « réponse à tous » lorsque l'utilisateur clique sur le bouton « répondre ». Il faut rappeler que la décision de privilégier une « réponse à tous » au détriment d'une « réponse à l'expéditeur seulement » a été prise lors de l'AG 2003 afin d'insuffler de la vie à un FastInfo qui paraissait alors quelque peu moribond. Nous rappelons donc aux distraits de modifier l'adresse du destinataire lorsqu'ils ne veulent pas qu'une de leurs réponses soit lue par tous ; chacun est dès lors invité à citer systématiquement son adresse électronique afin d'épargner au « posteur » des recherches fastidieuses. Les commentaires à caractère personnel et/ou désobligeant, de même que les remerciements non accompagnés d'un résumé des propositions et du choix effectué par le demandeur (messages dès lors vides de sens), sont à éviter.

Pour conclure, aucun vrai dérapage n'ayant été constaté, les administrateurs du FastInfo n'ont pas eu à intervenir dans les discussions.

Ils ne profitent pas moins de l'occasion pour renvoyer les membres qui n'auraient pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance, au document intitulé Objectifs du FastInfo – Charte de bonne conduite, édité avec l'aval du Conseil d'administration et à consulter sur le site. Ce texte rappelle la finalité du FastInfo, son mode d'utilisation (pour qui, comment, qu'éviter,... ?) et énonce les mesures prévues en cas d'abus. Fort heureusement encore, aucune mesure de ce type n'a à ce jour dû être arrêtée : exception faite de quelques erreurs involontaires donc, la plupart des utilisateurs connaissent les règles du jeu et sont au fait de la « netiquette ».

Signalons également que le FastInfo, épuré des offres de travail et de toute considération ne relevant pas strictement de l'activité professionnelle, est envoyé « manuellement » aux écoles-membres protecteurs de la CBTIP ainsi qu'à Bruxelles Accueil (service aux réfugiés et sans-papiers).

Rappelons pour conclure que toute information complémentaire peut être demandée à l'adresse [fastinfo-owner@yahoogroupes.fr](mailto:fastinfo-owner@yahoogroupes.fr) exclusivement. Les modérateurs répondent à toutes les questions, en fonction de leurs compétences.

Pascale Pilawski, Wolfgang Hullmann

## **5. Contacts avec la presse**

Les contacts avec la presse ont été beaucoup moins nombreux en 2007 que les années précédentes. La presse nous a néanmoins sollicités à l'occasion de la « publiscope » annuelle en ligne du magazine De Tijd, consacrée aux services de traduction. Les trois personnes qui interviennent dans l'article sont le président, un membre du conseil d'administration et un membre de la CBTIP – ce qui n'est tout de même pas à négliger.

Pour multiplier les contacts avec la presse, le conseil d'administration a besoin d'une personne qui rechercherait activement les opportunités de publication.

## 6. Contacts internationaux

### Contacts avec la FIT



Au cours de l'année dernière la CBTIP a participé par le biais de son vice-président aux réunions du Conseil de la FIT, qui étaient organisées à Oslo (Norvège), du 8 au 10 juin 2007. Le rapport d'activités introduit par la CBTIP y a été porté à l'attention du conseil de la FIT.

A la première réunion du Comité Exécutif de la FIT à Genève, les 26 et 27 janvier 2008, la CBTIP était également représentée. Cette réunion était importante en préparation du congrès mondial en août 2008, où les affiliés de la FIT devront élire un nouveau conseil et déterminer le cours à suivre pour les trois ans à venir. Exceptionnellement, cette réunion était ouverte du début à la fin aux affiliés. L'objectif était de montrer l'activité du comité directeur de la FIT et les affiliés ont eu l'occasion d'exprimer directement leurs demandes et suggestions.

En tant que membre extérieur du Kuratorium de l'Organisation allemande Euro-Schulen, dont le siège est situé à Stockstadt, le vice-président a participé à la rencontre d'étude annuelle du Kuratorium et de la Geschäftsleitung, les 8 et 9 novembre 2007, à Würzburg. Les séances avaient lieu dans la Würzburger Dolmetschschule, un établissement reconnu par l'entité fédérée de Bavière pour la formation des traducteurs et des interprètes au niveau de bacheliers. L'organisation des formations des traducteurs et interprètes en Belgique y a été présentée.

René Haeseryn, Patrick Rondou

### Contacts avec le Centre régional Europe de la FIT

En février, la CBTIP a organisé une réunion de travail avec les associations soeur des pays voisins, réunion qui s'est spontanément élargie pour accueillir des représentants de presque tous les pays européens. Les représentants du centre régional Europe de la FIT y furent invités.

Il y a été décidé qu'un comité se chargerait d'élaborer les directives pour la certification selon la norme EN-15038. La création d'un site web [www.fit-europe.org](http://www.fit-europe.org) a été annoncée. On pourra y trouver toutes sortes d'informations pertinentes pour les traducteurs et interprètes qui pratiquent dans les pays européens. Les conditions d'admission des différentes associations ont été comparées. Il a été décidé de comparer également les différents codes de déontologie pour élaborer un code européen.

En vue du congrès statutaire de la FIT en août 2008, les associations se préparent à envoyer leurs délégués. Une forte présence des pays européens et surtout une représentation équitable de l'Europe est souhaitée. Pour ce faire, il faut non seulement envoyer des délégués au congrès statutaire, mais également pouvoir soutenir financièrement les candidats au conseil. Il a été proposé de mieux utiliser les procurations et d'éventuellement partager les finances du voyage d'un délégué entre plusieurs associations.

En avril, à l'occasion du 21<sup>e</sup> anniversaire de l'ITI aux Royaume Uni, une réunion du Centre régional Europe a été organisée à Londres. Le Centre régional Europe a présenté sa déclaration de mission (mission statement). La commission "norme" a présenté sa proposition de directives. Les associations ont comparé leurs procédures d'arbitrage éventuelles. L'idée de partage des frais pour l'envoi de délégués au congrès statutaire a été rappelée. L'ITI a témoigné du fait que l'emploi d'un directeur professionnel pour le secrétariat de l'association a immédiatement porté ses fruits en termes de progrès de l'association.

En octobre, le Centre régional Europe a convoqué une réunion à Barcelone. Après un bref résumé de la réunion de Londres, la mission du Centre Régional Europe y a été évoquée. La présence « en force » des délégués européens au Congrès Mondial qui aura lieu cette année à Shanghai a été discutée : chaque délégué pourra être en possession de deux procurations d'associations sœurs, ce qui donnera droit à trois voix. De plus, l'idée d'une aide financière de la part des associations ne pouvant pas y assister a été bien accueillie. Il a été proposé de ne pas approuver le budget s'il n'y a pas de provision pour le Centre Régional Europe. La révision de la Charte FIT (rédigée en 1963) est devenue nécessaire et notre consœur Danuta Kierzkowska (Pologne) va se pencher sur cette révision. L'association suisse ASTTI a fait un don de 1000 Francs suisses au centre régional Europe.

La prochaine réunion aura lieu le 6 et 7 juin à Bologne et sera organisée par M. Sandro Corradini, de l'AITI (Italie).

Patricia Alarcón

## **Réseau franco-anglais**

En 2006, la CBTIP a conclu un accord avec l'Institute de Translation and Interpreting (ITI, Royaume Uni). Cette association compte 2 700 membres.

Voici quelques années, les membres de l'ITI qui travaillent dans la combinaison anglais <> ont lancé un French Network. Ce réseau organise périodiquement des activités de formation (séminaires, colloques, etc.) et gère un forum électronique : le FrenchNet. Il s'agit d'un groupe Yahoo ! (payant) réservé aux traducteurs et interprètes pratiquant les combinaisons anglais-français ou français-anglais. Ce groupe est un forum d'entraide et d'échange, tant sur le plan professionnel (questions de terminologie) que pratique (modalités de paiement, frais bancaires, problèmes d'informatique, etc., sans oublier les conseils sur l'achat ou l'utilisation de différents logiciels, les travaux en sous-traitance ou les « bêtes noires » parmi les agences. Le fonctionnement est tout à fait similaire à celui de notre FastInfo.

En 2005, le groupe Yahoo ! a été ouvert, contre une participation modique, aux membres de la Société française des traducteurs (SFT) qui répondaient aux conditions d'admission. Ces derniers ont rebaptisé le French Network « réseau franco-anglais ».

En 2006, la CBTIP a proposé à l'ITI d'inscrire nos membres aussi au FrenchNet. Il s'agissait d'une belle occasion d'élargir son cercle de collègues et d'entrer en contact avec 200 membres de l'ITI et les de membres de la Société française des traducteurs (83 adhérents au FrenchNet) qui ont tous et toutes une combinaison linguistique en commun. Il s'agit également d'un bon moyen d'être averti des activités de l'ITI et de la SFT (auxquelles nous pouvons participer au tarif « membres » au titre d'accords de réciprocité) et de faire connaître les nôtres outre-Manche et outre Quiévrain.

Les membres de la CBTIP qui désirent rejoindre ce réseau doivent s'engager à respecter les règles de conduite du membre de l'ITI, notamment le principe de la langue maternelle comme

unique langue cible pour la traduction. Ils doivent également, comme pour FastInfo, prendre connaissance de quelques règles de fonctionnement pratique réunies dans un document intitulé « Netiquette ». Ils doivent par ailleurs être en ordre de cotisation CBTIP et verser une cotisation annuelle FrenchNet pour les frais administratifs et les droits d'inscription. (11.00 EUR en 2006, 5.00 EUR en 2007 reversés intégralement à l'ITI).

Pour des raisons administratives et pratiques, il n'est possible de s'inscrire qu'une seule fois par an. Vous serez avertis de la date au cours de l'année 2008.

Peu de membres sont déjà inscrits à ce « réseau franco-anglais » (12 membres de la CBTIP en 2006 et 12 en 2007). Pourtant, cet échange entre les membres des trois organisations est tout aussi précieux pour le traducteur francophone qui vit en France et en Belgique que pour le traducteur anglophone qui vit en Grande-Bretagne et vice versa.

Tout au long de l'année, des rencontres professionnelles et amicales sont organisées par l'ITI et ses divers réseaux et par la SFT, auxquelles tout le monde est cordialement invité. Pour toute information complémentaire, consultez le site de l'ITI [www.iti.org.uk](http://www.iti.org.uk) (Event') et le site de la SFT [www.sft.fr](http://www.sft.fr) (Formation / Réunions & Rencontres).

Chris Griffin

## **Rencontre du Réseau franco-allemand à Nice**

Une organisation méticuleuse de la 14<sup>e</sup> rencontre du Réseau franco-allemand du 26 au 28 octobre 2007 au Novotel Nice Centre fit passer la rencontre entre deux périodes de pluies et de tempête, avec une participation record de quelques 90 traductrices et traducteurs des combinaisons de langues allemand-français et français-allemand en provenance de France, d'Allemagne, de Belgique, de Suisse et d'Autriche.

Comme les années précédentes, la rencontre a commencé par les retrouvailles le vendredi soir, cette fois-ci au sympathique restaurant Lou Balico dont le nom signifie le basilic, selon le dictionnaire provençal français, nous rappelant que l'une des nombreuses racines de la langue française que nous pratiquons est latine et occitane. Des conversations animées se déroulèrent durant le repas sur les derniers échanges de courriels au sein du RFA et sur de nombreux autres sujets intéressant les gens de notre métier chaque fois qu'ils se rencontrent : conditions de travail, tarifs, retraites, traitement des réclamations et des impayés, TVA à l'exportation et à l'importation de services etc.

Le samedi matin, nous avons rendez-vous au Novotel Nice Centre pour les séminaires sur les différences entre le français et l'allemand dans le domaine de la rédaction de textes techniques, la terminologie du coton, de la production à la distribution, de la féminisation des mots français que quelques outils pour traduire des textes techniques, notamment des sources utiles de terminologie tant en allemand qu'en français (présenté par notre membre Winfried Zöller).

La visite du Nice historique et de la colline du château, le dimanche matin, a fait découvrir aux participants une vieille ville au riche passé architectural et culturel. Elle s'est terminée en début d'après-midi par un repas qui a permis de goûter une spécialité niçoise, la soca, plat traditionnel à base de farine de pois chiches.

Cette année, pour la première fois, la rencontre se tiendra en Autriche, à Vienne, les 24, 25 et 26 octobre 2008. L'ancienne capitale de l'empire austro-hongrois et sa riche tradition culturelle vont sans doute susciter un grand intérêt ; d'ailleurs les réservations d'hôtel ont déjà commencé.

## Réseau franco-espagnol

Le réseau franco-espagnol a été créé au mois de mars 2007 par un membre de la SFT (France) et un membre d'ASETRAD (Espagne). L'idée nous a semblé intéressante et jusqu'à présent, nous sommes dix membres CBTIP-BKVTF à en faire partie. Mais nous devons dire qu'il n'y a pas beaucoup d'échanges ni d'activités.

Une rencontre à Fuveau (France) est prévue pour le mois d'octobre. Nous verrons si cela se fait...

Patricia Alarcón

## 7. Gestion journalière

### Commission d' admission de nouveaux membres

Liste des personnes admises pour la période janvier- décembre 2007

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Langues</b>
1. Virginie LIGOT	Trad.	Licence Traduction ISTI - 2002	EN - ES =>FR
2. Kitty POLDERMAN	Trad.	Licentiaat Vertaler Lessius Hogeschool Ant.-2003	RU-EN => NL
3. Joanna KARCZEWSKA	Trad.	Lic.Nederlanse Filologie – Univ. Warschau- 2005	NL => PL
4. Maria VAN DEN BROEK	Trad.+Jur.	Doct. Japansetaal en Cult.-Ryksuniversiteit Leiden	JA => NL
5. Lisa DEGEN	Trad.	Examen CBTIP	FR => DE
6. Nisreen BARAKAT	Trad.-Int.	DES Trad. Univ. Mons- 2005 DES Interp. Conf. Univ. de Mons- 2005	FR-EN => AR A : AR ; B : EN ; C : FR
7. Lara DE NADAI	Trad.	Lingue e Letterature Straniere – Univ Trento-2005	FR => IT
8. Erika VERELLEN	Trad.	Lic. Vert. HIVT Antwerpen-1997	ES-FR => NL
9. Iveta STOIANOVA	Trad.	Lic. Langues et Litt. Orientales UCL-2003	EN - FR => BG
10. Karolien WILLEMS	Trad.	Lic. Romaanse Talen KUL-1998	ES-FR => NL
11. Gwendolyn HAYDEN	Trad.	Lic. Trad. ISTI – 2003 Master Trad. et Industrie de la Langue ISTI-2005	EN-ES => FR
12. Rosemay BLACK	Trad.	MSC Trasl. & Conf. Interp. Edinburgh-2003 BA English Litt. French, Cardiff Univ. -2002	FR => EN
13. Lieven ROOSE	Trad.	Licentiaat Oost-Europese Talen Univ. Gent - 2003	RU => NL
14. Patricia GIOT	Trad.	Certif. de Langue Chinoise UCL 1991 Certif. de Langue Chinoise Ass.Belgique-Chine – 1991 Attest. de réussite Ex. chinois approf. Marie Haps - 2005	ZH => FR A : FR ; B : ZH (liaison)
15. Claude MASKENS	Trad.	Lic. Trad. ILMH 1973	DE-EN => FR
16. Peter GOOSSENS	Trad.	Licentiaat Tolk HVT Gent - 1995	EN - FR => NL

18. Veerle GABRIELS	Trad.+Jur.	Licentiaat Vertaler Mercator Gent - 2001	ES - EN => NL
19. Bernard BODEN	Trad.		EN -ES => FR
20. Samuel SERVAES	Trad.	Lic. Trad. ISTI – 1998	EN - DE => FR
21. Benjamin VAN HEMELRYCK	Tra.-Int. Jur.	Licentiaat Tolk Erasmus Hogeschool- 2007	FR – ES => NL A : NL ; B : FR ; C : ES (Cons.- simult.- liais.)
22. Philip THIERY	Trad.	Licentiaat Vertaler HVT Gent – 1989	FR - EN => NL_FR
23. Tim HOOGEWIJS	Trad. – Int.	Licentiaat Tolk HVT Gent - 2007	EN - DE => NL A : NL ; B : EN ; C : DE (Cons.- simult.- liais.)
24. Emilya KOSTOVA	Trad. Int. + Jur.	Dipl. Philologie française – Univ. Sofia - 1993 Spécialisation – traduction et interprétariat	FR => BG A : BG ; B : FR (Cons. – Simult.)
25. Kelly DEGREGZ	Trad.	Lic. Vertaler HVT Antwerpen- 2003	EN-DE-DA => NL
26. Sybelle ANDRE	Trad.	Lic. Vert. HVT Antwerpen – 2006 Modern Standaard Arabish Univ of Damascus - 2007	FR-EN-AR => NL
27. Evelyne STOILOVA	Interp.	Postgraduate Diploma In Conference Interpreting Univ. Westminster, London - 2007	A: BG; B: FR C: EN, NL (Conférence)
28. Marleen WAUTERS	Trad.	Lic. Vertaler Katholieke Vlaamse Hogeschool - 1993	FR-IT => NL
29. Francine FERET	Trad. – Int.	Lic. Trad. Marie Haps- 1970	ES - EN => FR A : FR ; B : ES ; C : EN (Cons.- simult.- liais.)
30. Sniezka DALESZAK	Trad.+Jur.	Maîtrise Phil. Romane Univ. Wroclaw – 1992 Diplôme Suppl. Espagnol	FR – ES => PL
31. Anny VAN OVERBEKE	Trad.	Lic. Langues Germaniques + Agrég. R. U. G. - 1975	DE - EN => NL
32 Hanadi HAMMAD	Trad.-Int.	Lic. Langues Vivantes Univ. Saint-Joseph-Liban-2004 Master Professionnel Interp. Univ. St-Jos. Liban-2006	FR - EN – ES => AR A: AR; B: FR; C: EN (Conf.)

(Année 2007 : 32 nouveaux membres).

+ 3 réaffiliations : Roos TACK, Max DE BROUWER et Hakim KERDOUDI



### Commission d'examens des traducteurs jurés

	Mars 07	Octobre 07
Nombre de candidats	8	6
Langues	EN - TU (3) – RO – SQ – AR (2) => FR	RU – TU (2) – IT – ES – EN => FR
Nombre de réussites	1 (RO-FR-RO)	0
Demi-réussites	1 (TU-FR)	0

Patricia Alarcón

## Rapport du trésorier

	<b>Recettes</b>	<b>2007</b>		<b>2006</b>	
700200	Cotisations 2006	360,20		57.205,27	
700300	Cotisations 2007	59.226,40		1.188,67	
700400	Cotisations 2008	1.528,29		0,00	
700600	Membres protecteurs	2.594,35	63.709,24	2.358,50	60.752,44
701100	Abonnements Linguiste	343,16		346,16	
701200	Abonnements Babel	99,06	442,22	198,12	544,28
702100	Réunions section Gent/Kortrijk	405,00		0,00	
702300	Réunions section Antwerpen/Brussel/Vlaams Brabant	250,00		253,32	
702600	Réunions section Bruxelles/Brabant Wallon/Hainaut	0,00		30,00	
703100	Nouvel An 2007	610,00		0,00	
703200	Nouvel An 2006	0,00		1.814,00	
703300	Assemblée Générale	720,00		820,00	
703400	Réunion norme EN	1.409,94		0,00	
703600	Saint-Jérôme	780,53		805,00	
703700	Formations	0,00		729,00	
703800	Colloque Medisch vertalen Antwerpen	7.064,80		0,00	
703900	Réunion RFA	-140,00	11.100,27	12.645,00	17.096,32
704000	Annuaire	44,83		102,26	
705000	Examens	2.100,00		2.650,00	
706000	Ventes (polos, CD-ROM)	0,00		96,00	
706200	Vente normes	1.009,41		0,00	
706400	Cours Medisch vertalen Antwerpen	4.565,00		0,00	
708000	Divers	175,75		0,00	
708100	Publicité	2.939,50	10.834,49	2.341,50	5.189,76
749200	Déduction structurelle	0,00		530,82	530,82
750000	Produits financiers	671,65	671,65	412,34	412,34
760000	Produits exceptionnels	1.246,54	1.246,54	0,00	0,00
	<b>Total</b>		<b>88.004,41</b>		<b>84.525,96</b>

	<b>Dépenses</b>	<b>2007</b>		<b>2006</b>	
604200	Achat normes	-884,48	-884,48	-223,08	-223,08
610100	Nouvel An	-1.511,31		-2.003,31	
610110	Saint-Jérôme	-1.201,25		-566,04	
610200	Assemblée générale	-2.868,77		-2.227,24	
610210	Réunions section Kortrijk/Gent	-328,28		0,00	
610300	Réunions section Liège	-150,00		-128,00	
610400	Réunions section	-255,05		-241,65	
610500	Réunion RFA	0,00		-9.709,94	
610600	Réunions section Bruxelles/Brabant Wallon/Hainaut	0,00		0,00	
610700	Réunions nationales (CA...)	-1.468,10		-1.254,34	
610810	Formations	0,00		-112,45	
610911	Réunions diverses	-30,00		-1.392,45	
610912	Réunion norme EN	-1.722,15		0,00	
610980	Colloque Medisch vertalen Antwerpen	-4.272,42		0,00	
610990	Colloque Liège	-390,00		0,00	
610912	Réunion AILE	0,00	-14.197,33	-71,20	-17.706,62
611100	Téléphone secrétariat	-434,14		-482,08	
611900	Téléphone divers	0,00	-434,14	0,00	-482,08
612200	Frais de port	0,00		0,00	-
612210	Frais de port secrétariat	-1.832,92		-905,99	
612220	Frais de port examens	-59,75		-64,74	
612230	Frais de port Annuaire	-725,51		-62,74	
612290	Frais de port Linguiste	-537,32	-3.155,50	-618,80	-1.652,27
612300	Location secrétariat	-5.079,12		-6.232,70	
612305	Installation, mobilier secrétariat	0,00		0,00	
612310	Salaire et charges sociales	-16.606,42		-16.466,47	
612350	Service médical	-246,31		-133,45	
612360	Frais location secrétariat	-3.200,48	-25.132,33	-2.628,18	-25.460,80
612410	Noms de domaine	-273,30		-518,00	
612420	Maintenance et hébergement site web	-530,88		-691,89	
612490	Connexion internet	-412,30	-1.216,48	-356,52	-1.566,41
612720	Papier, enveloppes, cartes de visite	-1.319,16		-72,46	
612740	Petites fournitures de bureau	-1.518,30		-1.239,17	
612800	Photocopies secrétariat	-327,66		-987,04	
612820	Photocopies examens	-11,40	-3.176,52	0,00	-2.298,67
613120	Assurance incendie	-80,51		-128,56	
613130	Assurance RC exploitation	0,00	-80,51	-285,14	-413,70
613211	Honoraires comptable	-1.600,00		-2.000,00	
613212	Honoraires divers	-659,71		0,00	
613230	Frais gestion secrétariat	-91,54		0,00	
613260	Cotisations professionnelles	-4.918,45	-7.269,70	-588,57	-2.588,57
613310	Publications légales	-86,70	-86,70	-252,90	-252,90
613400	Frais transport/courrier	0,00		-48,25	-48,25
613420	Frais de représentation	-57,00	-57,00	-513,76	-513,76
613510	Déplacements CA	-1.744,90		-1.776,10	
613520	Déplacements examens	-150,00		0,00	

<b>Soldes bancaires le 01/01/2007</b>		
Compte chèque postal	290,46	
ING compte courant	2.107,00	
ING compte d'épargne	27.658,55	
Caisse	167,09	<b>30.223,10</b>
<b>Soldes bancaires le 01/01/2008</b>		
Compte chèque postal	3.570,93	
ING compte courant	2.670,29	
ING compte d'épargne	41.462,14	
Caisse	66,94	<b>47.770,30</b>
<b>Différence</b>		<b>17.547,20</b>
<b>Solde à disposition en début d'exercice 2008</b>		<b>47.770,30</b>



Remarque :

Le compte fournisseur SRBII (en liquidation) est créancier d'un montant de 2866,63 € en faveur de la CBTIP. En raison d'erreurs de facturation de la SRBII, la CBTIP estime ne devoir payer que 1916,63 €. Cette somme sera payée lorsque le liquidateur aura marqué son accord sur celle-ci.

Guy Van de Maele

## Comité d'arbitrage

Le comité d'arbitrage est intervenu à deux reprises cette année. Les litiges opposaient des membres entre eux ou bien des membres à des agences de traduction ; ces différends portaient sur la qualité de la traduction avec, à la clé, un refus de payer tout ou partie de la facture. Les membres du comité d'arbitrage, différents dans chaque cas, ont tous pris leur tâche très au sérieux.

La durée de la procédure est principalement influencée par la disponibilité des membres du comité, tant en ce qui concerne l'évaluation des traductions et la communication entre traducteur et client que la rédaction des rapports.

Frieda Depamelaere

## 8. Contacts avec les instituts



Petit retour en arrière sur l'an dernier – et plus précisément sur l'interaction entre les différents instituts de formation en langues et la CBTIP. Une seule conclusion s'impose à nous : il y a encore pas mal de pain sur la planche !

La journée d'informations de la Lessius Hogeschool nous l'a une nouvelle fois clairement prouvé. La garde montante (autrement dit, l'avenir de la CBTIP) n'est toujours pas suffisamment informée de l'existence de notre association. Les questions sans cesse réitérées par les étudiants l'ont bien démontré : mais que fait donc la Chambre belge ? Quels sont les avantages liés à l'affiliation ? Vous aident-ils en cas de problèmes de paiement ? Puis-je recevoir via la Chambre belge des travaux de traduction ? ...

La méconnaissance de la CBTIP en tant qu'organisation professionnelle n'a pas été le seul problème à émerger. La présence d'une grosse zone d'ombre autour de l'existence du traducteur indépendant se dégage aussi des questions des étudiants : comment fonctionne le statut d'indépendant ? Comment trouver des clients ? Où puis-je m'informer sur les devoirs et les droits d'un traducteur indépendant ? ...

Bref, les objectifs de la CBTIP pour l'année à venir vont de soi : nous devons accroître la notoriété de la CBTIP via des échanges d'informations dans les différents instituts et faire découvrir la profession de traducteur indépendant.

Mark Beringhs

### **La CBTIP présentée à l'institut supérieur de traduction et d'interprétariat d'Anvers (HIVT)**

Le 23 octobre dernier, la CBTIP a été invitée par Rita Roggen, membre CBTIP et chargée de cours à l'institut HIVT, à y donner une conférence sur nos professions. Les différents aspects professionnels ont été illustrés à l'aide d'une présentation PowerPoint traitant aussi de la CBTIP et régulièrement mise à jour. Sur la vingtaine d'étudiants venus nous écouter, une seule était sûre de vouloir exercer la traduction comme indépendante, et un étudiant était intéressé par la profession d'interprète dans le domaine juridique.

### **Taal & Toekomst, Vlekho, Bruxelles**



Le jeudi 19 avril 2007 au soir, l'école supérieure Vlekho à Bruxelles a organisé comme d'habitude la soirée annuelle d'orientation professionnelle « Taal & Toekomst ».

Lors de cette soirée d'orientation, les étudiants de la section Traduction-Interprétation peuvent découvrir la vie après la Vlekho.

Les employeurs sont les premiers à prendre la parole. Une personne de Randstad interim a ainsi dépeint les différentes possibilités sur le terrain pour les diplômés de la section Traduction-Interprétation. Après, ce fut au tour de trois employeurs de secteurs typiques. Un

employé du bureau de traduction Lionbridge a expliqué le fonctionnement et les exigences du bureau, tandis qu'un représentant de l'agence d'interprétation Mastervoice a abordé le monde des interprètes de conférence. Un collaborateur du Miles Group s'est chargé du métier de sous-titreur.

Ensuite, ce fut au tour des anciens étudiants de se pencher sur le train-train qui a suivi leur sortie de la Vlekho. Chaque année, l'école essaie toujours de présenter le plus possible d'expériences différentes afin que les étudiants puissent avoir un bon aperçu des possibilités. Cette fois-ci, il y avait un présentateur de radio, une traductrice-interprète et un professeur.

Après chaque intervention, les étudiants peuvent évidemment poser des questions. L'une des questions portait sur la CBTIP en tant qu'organisation qui peut également offrir un soutien nécessaire aux traducteurs-interprètes débutants. Cependant, il serait peut-être utile de développer un peu plus le chapitre CBTIP lors de la prochaine édition en prévoyant par exemple une présentation de notre organisation, à côté des employeurs et des anciens étudiants. Les traducteurs-interprètes qui viennent de terminer leurs études ont en effet bon nombre de questions auxquelles la CBTIP peut souvent offrir une réponse.

Veerle Pattyn

## **Un tour de table**

Un tour de table a été organisé parmi les membres à propos des sujets de mémoires de fin d'études pour les étudiants des établissements membres protecteurs de la Chambre. Une brochure a ensuite été réalisée avec les propositions retenues et envoyée à toutes les écoles. Le texte peut également être consulté sur le site web et les nouvelles propositions sont toujours les bienvenues.

## 9. Interprètes



Commençons par un aspect positif : l'année 2007 n'a pas seulement connu une évolution positive au niveau du nombre d'affiliés à la CBTIP, le nombre d'interprètes affiliés a également augmenté.

Afin de faire en sorte que les interprètes puissent mieux sensibiliser les clients potentiels pour un certain nombre d'aspects spécifiques du métier, une brochure intitulée *Tolkwijzer* a été réalisée à l'instar du *Vertaalwijzer*. Cette publication a été réalisée en collaboration avec les organisations professionnelles aux Pays-Bas. Les exemplaires du *Tolkwijzer* sont disponibles au secrétariat. A l'heure actuelle, la version française est en voie de réalisation.

Sur la base des propositions élaborées par le passé au niveau des conditions générales des interprètes, la phase de finalisation de ce projet a été entamée. Début 2008, le conseil juridique requis nous sera apporté pour que le projet puisse être terminé. Ensuite, il sera mis à disposition en quatre langues.

Comme les traducteurs, les interprètes suivent avec beaucoup d'intérêt le projet sur la protection du titre professionnel, qui sera sans aucun doute le projet central de l'année 2008.

Il a en outre été convenu que les interprètes sont prêts à se mettre au service de leurs collègues à l'occasion des manifestations de la CBTIP. Le séminaire consacré sur « le travail en association » était la première de cette initiative.

Dans le courant de 2007, nous avons, avec un certain nombre de collègues et la présidente, eu l'occasion d'établir de nouveaux contacts, tant au niveau national qu'au niveau international, et de resserrer les liens existants. Cela vaut notamment dans le domaine de la collaboration avec les écoles que nous souhaitons intensifier.

L'année 2008 sera sans aucun doute l'année dans laquelle de plus en plus d'initiatives verront le jour, organisées par et pour les interprètes.

Patrick Rondou

## Mot de remerciement



La CBTIP continue de bénéficier de l'investissement enthousiaste de bénévoles fidèles : cela ne se dément pas. Ils retroussent leurs manches, n'arrêtent pas d'organiser des activités intéressantes, des rencontres sympathiques et de réfléchir à l'avenir de notre profession.

L'organigramme au début de ce compte rendu vous présente les membres du conseil d'administration qui se sont engagés « officiellement » et offrent leur temps aux différentes tâches. Outre la mise sur pied de projets et d'activités, leur principale mission est de veiller à ce que la CBTIP continue à vivre via des tâches de routine telles que l'admission de nouveaux membres, la comptabilité, les examens pour les traducteurs jurés ou les nouveaux membres, l'annuaire, le site Internet, le Linguiste, les contacts avec les libraires, les écoles, les autorités, les organisations professionnelles et pouvoirs publics, jusqu'à ce compte rendu annuel et bien d'autres choses encore. Je souhaite une fois encore les remercier toutes et tous pour leur dévouement fantastique.

Beaucoup de tâches de routine sont effectuées un peu plus en coulisse, par des bénévoles qui n'appartiennent pas au conseil d'administration. Les noms des personnes impliquées, vous les trouverez sous les chapitres concernés dans ce compte rendu, mais laissez-moi les nommer ci-dessous et les en remercier.

Chris Griffin est aujourd'hui notre intermédiaire auprès du *French network* de l'ITI, auquel participent aussi les membres de la SFT. Silvia Brügelmann se charge de nos contacts avec le réseau franco-allemand. Els Govaerts s'occupe allégrement du Vade-mecum du Traducteur. Cela fait déjà 5 ans que Pascale Pilawski et Wolfgang Hullmann sont les modérateurs du FastInfo !

Pour les activités éducatives ou de détente - mais toujours agréables ! - qu'ils ont organisées dans leur région, nous tenons à remercier les responsables de sections : Martine De Bruyn et Bart Mylemans à Anvers, Monique Foret à Liège et Winfried Zöllner à Bruxelles, Johan Vandebussche et Philip Coucke à Courtrai ; Rita Depestel-Martynowski pour son aide lors de l'organisation d'activités ponctuelles ; les hôtes des soirées « Verre & détente » : Martine De Bruyn, Fred Geysels et Els Govaerts à Anvers, Edward Haas et Isobel Mackie à Louvain, Maja Reimers, Tineke Jager et Catherine Thys à Gand, Philip Coucke et Johan Vandebussche à Courtrai et enfin, Veerle De Bruyn et Sylvie Cartigny à Bruxelles. Certains de nos membres ont aussi gracieusement partagé leurs connaissances avec leurs collègues.

Christine Pagnouille nous offre un appui inestimable à Liège, car elle veille toujours à ce que les activités intéressantes organisées avec la CBTIP puissent se dérouler dans les bâtiments de l'université.

Puis, il en est d'autres aussi, moins visibles, mais pas pour autant moins actifs : le pool des traducteurs, qui se met généreusement à la disposition pour les traductions de textes de tout type de la CBTIP, destinés aux membres : certains articles importants du Linguiste, le bulletin d'information, le site Internet, le Vade-mecum et ce compte rendu annuel. Johan Vandebussche, Martine & Veerle De Bruyn, Charlotte Klima, Rita Depestel, Isabelle

Vereecken, Fred Geysels (vers le néerlandais), ainsi que Pascale Pilawski, Anne Dewinne, Stéphanie Maes, Yannik Alexandre, Delphine Rossini, Pascale Pay, Françoise Hélin, Françoise Minor, Monique Forêt, Ariane Thibeau, Silvy Cartigny, Sylvie Carpent (vers le français), Isobel Mackie, Catherine Romanik, Dan Frett (vers l'anglais). Marie-Louise-Bouchoms a revu la version française du compte rendu annuel. Erik Vertriest, qui coordonnait ce groupe depuis quelque cinq ans, a récemment transmis le flambeau à Katleen De Bruyn. Merci à tous.

Les interprètes ont fait parler d'eux cette année : grâce à eux, nous avons déjà pu organiser, à la grande satisfaction des membres, deux vraies journées d'études belges où la langue ne faisait plus obstacle. Nous tenons ici à remercier Patrick Rondou, Michael Bihay et Veerle Pattyn.

Je veux aussi remercier Edward Haasl pour la bonne grâce avec laquelle il nous soutient et nous conseille en matière de pratiques commerciales.

Une personne à qui mes remerciements s'adressent plus particulièrement cette année, c'est Yolanda Sala Baes-Duellaert. Elle a été membre durant deux ans du conseil d'administration et a effectué dans l'ombre, à cette époque, un travail diplomatique dont les effets se font sentir aujourd'hui. Lorsqu'elle s'était présentée, elle avait déclaré avoir pour objectif le rapprochement et la collaboration entre Belagora et la CBTIP. Ce rapprochement est de plus en plus manifeste : aujourd'hui, des interprètes du groupe Belagora sont (re)devenus membres de la CBTIP.

Des entités extérieures à la CBTIP nous ont aussi activement soutenus : le conseil d'administration de la Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen (FVIB) et l'Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique (Unplib) ont fait part aux parlementaires de la Commission justice de nos suggestions quant au projet de loi relatif aux traducteurs jurés.

Une série de membres ont collaboré de bonne grâce cette année aux commissions d'arbitrage. Leur contribution anonyme est cruciale pour la continuité de la CBTIP. À eux aussi, j'adresse mes chaleureux remerciements. Les bénévoles qui améliorent nos examens doivent rester anonymes. Nous les remercions néanmoins pour les textes concoctés pour ces examens.

Je terminerai en remerciant Jennifer Batla, qui continue à gérer avec autant de talent notre secrétariat. Avec le dévouement, la gentillesse et la patience, l'efficacité dont elle ne se départit jamais, elle est un véritable rocher sur lequel s'appuie le conseil d'administration et l'accueil attentif qu'elle réserve à nos interlocuteurs constitue notre meilleure carte de visite. Elle est en effet presque toujours le premier contact du monde extérieur avec la CBTIP.

Si par malheur j'ai oublié quelqu'un, je lui présente déjà toutes mes excuses. Nous sommes naturellement reconnaissants aux membres qui nous témoignent leur soutien par la fidélité de leur affiliation et leur présence aux différents événements de la CBTIP. Ce soutien nous convainc que nous effectuons un travail utile et nous en avons besoin pour continuer.

Mais ne pensez surtout pas qu'en raison de l'apport de toutes les personnes citées, nous n'ayons plus besoin de vous : si nous voulons obtenir davantage, la présence de cerveaux supplémentaires et toute contribution sous forme de coups de main sont toujours les

bienvénus au sein du conseil d'administration ou en dehors de celui-ci, pour de petites ou de grandes tâches. Vous voulez nous aider ? N'hésitez pas à nous le dire !

Encore un grand merci à toutes et à tous.

Agnès Feltkamp

## **Membres protecteurs**

VZW Brussel Onthaal/ ASBL Bruxelles-Accueil  
Cellebroersstraat 16 Rue des Alexiens  
B-1000 Brussel-Bruxelles  
T +32-2-511 27 15  
F +32-2-503 02 29  
svb.bo@skynet.be / sis.ba@skynet.be  
www.sociaalvertaalbureau.be / servicedinterpretariatsocial.be

Erasmus Hogeschool  
Departement Toegepaste Taalkunde  
Trierstraat 84 B11  
B-1040 Brussel  
T +32-2-230 12 60  
F +32-2-230 99 90  
taalkunde@ehb.be  
www.ehb.be

Haute Ecole de Bruxelles  
Institut supérieur de traducteurs et interprètes (ISTI)  
Rue Joseph Hazard 34  
B-1180 Bruxelles  
T +32-2-340 12 80  
F +32-2-346 21 34  
renseignements@heb.be  
www.heb.be

Haute Ecole Francisco Ferrer  
Institut Lucien Cooremans  
Place Anneessens 11  
B-1000 Brussel  
T +32-2-551 02 20  
F +32-2-551 02 16  
heff.traduction-interpretation@brunette.brucity.be  
www.he-ferrer.eu

Haute école Leonard de Vinci  
Institut libre Marie Haps (ILMH)  
Rue d'Arlon 11  
B-1050 Bruxelles  
T +32-2-511 92 92  
F +32-2-511 98 37  
information@ilmh.be  
www.ilmh.be

Hogeschool Antwerpen  
Hoger Instituut voor Vertalers en Tolken  
Schildersstraat 41

B-2000 Antwerpen  
T +32-3-240 19 05  
F +32-3-248 19 07  
info@ha.be  
www.hivt.be

Lessius Hogeschool  
Departement Toegepaste Taalkunde  
Sint Andriesstraat 2  
B-2000 Antwerpen  
T +32-3-206 04 91  
F +32-3-206 04 99  
sec.sta@lessius.eu  
www.lessius.eu

Mercator Hogeschool Gent  
Departement Toegepaste Taalkunde  
Groot-Brittanniëlaan 45  
B-9000 Gent  
T +32-9-224 97 00  
F +32-9-224 97 01  
vertaalkunde@hogent.be  
veto.hogent.be

Université de Mons-Hainaut  
Faculté de traduction et d'interprétation  
Av. du Champs de Mars 17  
B-7000 Mons  
T +32-65-37 36 04  
F +32-65-37 36 22  
secretariat.eii@umh.ac.be  
www.umh.ac.be

Vlekho – Hogeschool voor Wetenschap en Kunst  
Departement Toegepaste Taalkunde  
Koningsstraat 336  
B-1030 Brussel  
T +32-2-221 12 11  
F +32-2-219 78 79  
info@vlekho.wenk.be  
www.vlekho.wenk.be

Janssen Pharmaceutica N.V.  
Taal- en Documentatiedienst  
Turnhoutseweg 30  
B-2340 Beerse  
T +32-14-60 21 11  
F +32-14-60 28 41  
www.janssenpharmaceutica.be

## **Rapport annuel 2007**

édité par la

Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues

Association sans but lucratif

Fondée en 1955 - statuts publiés au Moniteur du 14.05.55 (et du 02.02.06)

Siège social

Rue Montoyer 24, B12

B-1000 Bruxelles

T +32-2-513 09 15

F +32-2-513 09 15

info@cbtip-bkvtf.org

www.cbtip-bkvtf.org

membres: admin@cbtip-bkvtf.org

public: info@cbtip-bkvtf.org

Numéro d'entreprise-TVA: 0407.664.274

Compte ING: 310-0463867-02 (IBAN BE32 3100 4638 6702 – BIC BBRUBEBB)

Cotisation 2007-2008: 180 €(TVAC)

Annuaire:

33 €(Belg.), 40 €(EU), 50 €(reste du monde) TVAC

Frais de port inclus.

Editrice responsable: Isabelle Vereecken

La CBTIP ne pourra pas être tenue responsable d'erreurs, d'omissions ou de suites juridiques en découlant.

© BKVTF-CBTIP 2008